



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2018-03-298**

<b>Objet : Finances Débat d'orientation budgétaire</b>
--

Séance du 21 mars 2018

Date de convocation : 12 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 42 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 37

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, M. BERNARD à Mme BOUILLEVAUX)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procurations non retenues :

Nombre total de voix : 39

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER (+ procuration Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Geoffrey LEON, Thierry AGNEL, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER,

**Suppléants avec voix délibérative :** Marielle NEPOTY, Pascale BOUILLEVAUX (procuration M. Bernard), Françoise ARRAZAT, Roger VIGNE, Ivan COUDERC,

**Suppléants sans voix délibérative :** Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Pascal MAILLARD, Michel FEBRER, Sonia AUBRY

**Présence de** (Pays de Lunel) : Jérôme BOISSON, excusé Henry SARRAZIN

**Absents excusés :**

Claude BERNARD, Guy SCHRAMM, Freddy CERDA, Robert MONNIER, Jean Michel ANDRIUZZI,

## Fondements juridiques :

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Rapporteurs : M. Pierre Martinez, M. Jean Baptiste Estève

## Contexte :

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, le Président présente au Comité syndical dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2312-1 modifié du CGCT. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

## **Eléments pour le Débat d'orientation budgétaire**

### Résultats de l'exercice 2017 :

L'exercice 2017 a clôturé la douzième année de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue. Cet exercice était le dernier effectué dans le cadre de référence au dispositif des Pays, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) prenant la suite du Pays depuis l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017. La transformation du syndicat mixte étant faite selon l'article 5741-4 du CGCT, le PETR reprend l'ensemble des biens, droits et obligations du Pays ; une continuité s'exerce donc au titre des données budgétaires.

- Fonctionnement :

Comme en 2016 (-13 000 €), sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2017 est attendu comme légèrement déficitaire (- 8 842, 54 €), il reste cependant dans la norme légale représentant moins de 3 % du budget.

Le déficit est par ailleurs largement comblé par le report des exercices précédents (104 514,71 €).

- Investissement :

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2017 est légèrement positif (+ 7 801, 61 €). Les principales dépenses d'investissement ont porté sur la mise à niveau du matériel de bureau et d'informatique et la création d'une exposition (panneaux et vidéos) en lien avec le patrimoine protestant du PETR à l'occasion du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la réforme.

Le niveau d'investissement reste limité pour ne pas impacter trop lourdement le budget de fonctionnement par le jeu des amortissements.

Ce résultat positif sera à ajouter pour le budget 2018 à l'excédent des années antérieures de 73 832, 76 €.

- Trésorerie :

Fin janvier 2018 la trésorerie du PETR se situe aux alentours des 140 000 €. Cela représente la moitié des dépenses effectuées par le syndicat mixte en 2017.

Le syndicat mixte n'a plus eu recours à sa ligne de trésorerie depuis maintenant 6 ans.

Globalement, les résultats reportés positifs, tant en section d'investissement que de fonctionnement (I = 81 634, 37 € / F = 95 672, 17 €), couvrent les besoins en trésorerie. Au regard du retard du démarrage des programmes européens cela permet au GAL Vidourle Camargue d'être parmi les rares GALs d'Occitanie à ne pas être en difficulté importante sur ce plan.

### Prévisions budgétaires pour 2018

<b>DOB exercice 2018</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Mandats émis en 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>Total chapitre 012 personnel</b>	208 000,00 €	210 000,00 €
<b>Total chapitre 011 charges générales</b>	72 500,00 €	105 000,00 €
<b>Total chapitre 042 Opérations d'ordre</b>	19 504,00 €	17 700,00 €
<b>Total chapitre 065 autres charges courantes</b>	- €	6 500,00 €

<b>Total chapitre 066 Charges financières</b>	- €	- €
<b>Total chapitre 067 Charges exceptionnelles</b>	- €	2 000,00 €
<b>Total</b>	300 004,00 €	341 200,00 €
<b>Recettes</b>	<b>Titres de recettes émis en 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
6479 remboursements charges sociales	4 958,67 €	4 000,00 €
70688 Autres prestations de service	17 900,00 €	60 000,00 €
74 Dotations et participations	268 368,14 €	275 000,00 €
77 88 produits exceptionnels divers	- €	- €
775 produits des cessions d'immobilisation	- €	- €
<b>Total</b>	291 226,81 €	339 000,00 €
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Mandats émis en 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
2051 Concessions et droits similaires	9 564,00 €	11 000,00 €
2183 Matériel informatique	2 138,84 €	2 000,00 €
2184 Mobilier	0 €	2 500,00 €
<b>Total</b>	11 702,84 €	15 500,00 €
<b>Recettes</b>	<b>Titres de recettes émis en 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
040 Amortissements	19 504,45 €	17 700,00 €
10222 FCTVA	325,54 €	- €
<b>Total</b>	19 829,99 €	17 700,00 €
<b>Report des années antérieures</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Fonctionnement</b>	104 514,71 €	95 672,17 €
<b>Investissement</b>	73 832,00 €	81 634,37 €

### Répartition

Fonctionnement courant : 262 000 € (fonctionnement 250 000 € / investissement 12 000 €)

Budget total opérations : 71 000 € (fonctionnement 66 000 € / investissement 5 000 €)

Le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**Le Président  
Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul